

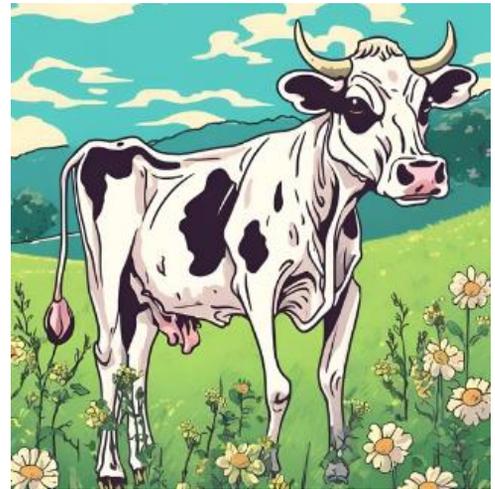


CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA SSG/SHRS – Septembre 2024

Retour de CRH de mi-année : Vaches maigres !

Alors **qu'en juillet 2023**, on avait sélectionné les populations de I1.1 à I2.3 et que **1.374 personnes avaient été augmentées**, soit 41% des populations concernées, le **millésime 2024** concernait potentiellement tous les grades, mais finalement, 3,34% des populations ont été augmentées, soit seulement **408 personnes** !

	2023	2024
Population concernée	I1.1 à I2.3 soit 3.343 personnes	Tous grades soit 12.231 personnes
Pourcentage de cette population augmenté	41%	3,34%
Augmentation moyenne	128€	147€
Promus	19%	3,18%



Cette année 2024, l'accent a été mis sur les I2.1, puisque 18% d'entre eux ont augmentés quand les autres échelons sont entre 0 et 6% de sélectivité. **Clairement une année de vaches maigres !!**

Même ralentissement pour les promotions : **Le nombre de promus est divisé par 6 !**

L' économie a ralenti en 2024, et notre direction table désormais sur une reprise - repoussée de 6 mois -, en 2026 au mieux !!

Cession de Sopra Banking Services :
En cours de finalisation

La cession de Sopra Banking Services à Axway touche à sa fin.

Les équipes des **Professional Services de Sopra Banking** (128 collaborateurs) vont rejoindre Sopra Steria Group. A l'issue d'un déménagement, ils quitteront Kleber pour rejoindre le 3^e étage de Latitude, où ils côtoieront le vertical 'Services Financiers' qui quittera le 6^e, ainsi que **Sopra Solutions** (~ 150 personnes).

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous !

Voir aussi : [infoDSI : Le quotidien des utilisateurs de l'informatique en entreprise](#)



Notre site Sopra Steria CFE-CGC





CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA SSG/SHRS – Septembre 2024

« Travailler dans une autre BU devrait être banal » nous dit la direction. Vraiment ?

Discours fracassant à l'université d'été du Conseil, « il devrait être banal de travailler dans une autre BU que la sienne », preuve de la qualité des échanges de compétences entre les BU, en plus de permettre la découverte d'un nouveau secteur métier ...

Oui mais ...

En CRH, il est bien rare qu'on pense à vous en premier pour vous augmenter ou vous promouvoir alors que tout ce que vous avez produit a servi à d'autres BU !

Croyez-vous sérieusement que votre chef, en permanence aux abois pour réussir à faire son chiffre, va vous féliciter de produire chez les autres sachant que ça ne lui rapporte rien ? Vous rêvez !!

Et puis, si vous intervenez en tant que responsable d'équipe, vous constaterez que les outils ne suivent pas : **Pas de visibilité sur les congés ni le télétravail de l'équipe, pas de rôle de MOP** (parce que vous ne faites pas partie de la BU du projet, vous comprenez), et on vous dira ensuite que vous n'avez pas d'expérience significative d'encadrement ... En bref, la mission compte pour des prunes et doit être pilotée en mode dégradé.

C'est toujours mieux que d'être en inter-contrat, mais attention à ne pas en abuser, surtout si le secteur métier où vous avez été prêt ne vous intéresse pas : Votre CV valorisera alors une expertise dont vous voudriez bien vous débarrasser et qui risque de vous coller à la peau ... Organisez-vous pour retrouver au plus vite une mission dans votre BU.



Ecoute, tout le chiffre d'affaires que tu produis va chez les autres, tu ne voudrais pas en plus que je t'augmente ?

Humour : N'utilisez pas la boxe pour faire passer vos idées !!

Pratiquer la boxe au travail pour résoudre un problème est un motif de licenciement, dit la justice ...

La Cour de cassation a dû juger l'épineux cas d'un homme qui s'était livré à une véritable démonstration de boxe auprès de son apprenti de 15 ans.

Bilan de la démonstration : perte de connaissance et fracture du nez entraînant une incapacité temporaire de travail (ITT) de 15 jours pour le jeune et un licenciement pour faute grave pour le mécano qui s'est pris pour Mike Tyson. Loin de se démonter, l'auteur des coups a saisi le conseil de prud'hommes pour **contester le licenciement pour faute grave** dont il faisait l'objet

Pour la chambre sociale, le fait de s'être livré, sur son lieu et pendant son temps de travail, à une démonstration de sport de combat justifie le licenciement pour faute grave, sans que l'employeur n'ait à démontrer que le salarié aurait commis des violences volontaires (Cass.soc. 06/07/2017, n° 16-11.519). [Pratiquer la boxe au travail pour résoudre un problème est un motif de licenciement, dit la justice \(lefigaro.fr\)](#)

Faites du sport, mais sans préjudice pour vos collègues !



Bravo à nos Participants aux jeux Paralympiques !





CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA SSG/SHRS – Septembre 2024

« Il est crucial de valoriser les cadres seniors » ...

... nous dit Pierre DAMIANI, président de l'APEC, (Association pour l'emploi des Cadres) et militant CFE-CGC

Avec un taux de chômage des plus de 55 ans de 6,8% contre 4,1% pour les cadres plus jeunes, l'APEC a choisi de valoriser l'expérience et les compétences des seniors.

Elle les aide à actualiser leurs compétences, - sur les tendances du marché comme l'Intelligence Artificielle Générative (IAG) ou la transition écologique et énergétique (TR2E) -, et à améliorer leur employabilité, en lançant des campagnes de communication afin de **changer le regard des entreprises sur cette tranche d'âge**.

Autres sujets de mobilisation de l'APEC, la **réduction des inégalités Femme / Homme**, le **soutien aux jeunes issus des quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville (QPV).

La direction de Sopra Steria serait bien inspirée de définir une véritable politique en faveur des seniors avec des mesures d'accompagnement spécifiques telles que temps partiel, visites médicales rapprochées, création de réseaux recensant les expertises disponibles ...

Arrêt maladie – Sachez gérer le secret médical

Vous êtes en arrêt maladie. Selon la loi, votre maladie est **protégée par le secret médical** et votre employeur n'est pas autorisé vous obliger à la lui révéler, car cela relève de votre vie privée.

Pour autant, si vos soucis de santé ont un lien avec votre travail ou peuvent nécessiter un aménagement de poste ou de vos horaires, ne rien dire va jouer en votre défaveur. Vos élus CFE-CGC ont pu constater dans certains cas graves que l'employeur avait beau jeu de se réfugier derrière le respect de la vie privée pour ne poser aucune question au retour de maladie du salarié, **ce qui lui permettait de ne pas la prendre en compte !**

Sans rentrer dans trop de détails, prévenez par écrit à votre Responsable BU, copie RH de vos difficultés : Bien rédigé, cet écrit vous protège et oblige votre employeur.

Vous avez fait un **burn out** à cause d'un **épuisement professionnel**, engendré par plusieurs années sans la moindre reconnaissance de vos efforts ? **Faites-le savoir par écrit à votre employeur** qui ne pourra plus prétendre qu'il ne savait pas et devra en tenir compte sur vos nouvelles missions et promotions.

Vous ne savez pas comment le dire ? Contactez vos représentants de la CFE-CGC !

L'article complet :

<https://www.cfecgc.org/actualites/il-est-crucial-de-valoriser-les-cadres-seniors>

Bon à savoir :

L'APEC a été créée à l'initiative de la CFE-CGC en 1966 pour **améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi des cadres**, en complémentarité avec l'ANPE, Agence Nationale pour l'Emploi.

L'ANPE est devenue **Pôle Emploi** en 2008 après fusion avec les **Assédics** (pour avoir un guichet unique pour la recherche d'emploi et le versement des allocations chômage), rebaptisé **France Travail en 2024**.

Jeunes et seniors, pour vos mobilités professionnelles, n'hésitez pas à les rencontrer, ils sont là pour vous !

<https://corporate.apec.fr/notre-politique-de-partenariats#:~:text=France%20Travail&text=Les%20deux%20organismes%20s'engagent,de%20recruter,ment%20de%20comp%C3%A9tences%20cadres.>

En tant que Manager, vous pouvez le préciser à votre collaborateur : « Tu n'es pas obligé de me répondre mais cet arrêt maladie avait-il un lien avec ton activité professionnelle ? Cela me permettrait d'adapter tes futures missions à tes difficultés »



Pour défendre vos droits, adhérez à la CFE-CGC !



La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA SSG/SHRS – Septembre 2024

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)

Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!
La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.

A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____
 Prénom : _____
 Mail : _____
 Tél : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
 Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans
 Patricia ANDASSE : Paris Latitude
 Philippe VERDIER : Sophia Antipolis - I2S
 Sylvie GEGOUT : I2S
 Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
 Laurent VAYSSIERE : Sopra Steria
 Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble
 Thierry TZONOS : Sopra Steria - Nice
 Libia ACERO BORBON : HR Software
 Jean-Noël CHALOPIN : HR Software